

LA GUERRE EN ORIENT

Dans les Balkans

Sur le front franco-anglais

Les Germano-Bulgares veulent occuper un nouveau gros

Athènes, 30 Juin.
Selon la *Paris*, les Bulgares songeraient à occuper prochainement le fort grec de Fez-Petra, et ils sont en train d'effectuer des mouvements significatifs dans cette intention.
Tout le matériel de guerre qui se trouvait dans ce fort a été transféré à Larissa.
Quant au matériel de guerre qui était entassé dans le fort de Rupel, et que les Germano-Bulgares avaient promis à la Grèce de rendre sous peu, il paraît qu'ils sont actuellement décidés à le garder.
Un commandant grec qui a été rappelé aux Germano-Bulgares leur promesse toute récente à ce sujet, a reçu une réponse qui n'a rien de satisfaisant.
Notre gouvernement nous a donné aucun ordre y relatif, a dit l'officier bulgare au commandant grec, nous ne pouvons rien vous restituer pour le moment.

En Roumanie

Le peuple veut la guerre

Paris, 30 Juin.
On mande de Bucarest 29, aux journaux : Une dernière réunion publique organisée par les chefs de l'Union Conservatrice a eu lieu hier à la salle Dagia. Trois mille personnes y assistaient.
Le chef des conservateurs déclare aux applaudissements unanimes que la Roumanie se trouvait à un tournant décisif de son histoire. M. Brătianu, dit-il, doit prendre une résolution pour sauver le pays du péril où il se trouve.
L'historien Menopoli dit à son tour : « Nous ne pouvons laisser périr Rome et Paris et sur leurs ruines se dresser la puissance de Sofia et de Berlin. »
M. Take Joneco prit la parole le dernier : « La presse marchionniste, affirme-t-il, croit que M. Marghiloman sera appelé à faire partie du ministère national, cela est impossible ».
A la sortie, une foule évaluée à deux mille personnes, ayant à sa tête M. Take Joneco, acclama Michel-Brave, le conquérant de la Transylvanie.
Une troisième réunion doit avoir lieu dimanche prochain.

L'attitude équivoque du Gouvernement

Londres, 30 Juin.
Le « Daily Telegraph » a reçu de Bucarest une information d'une gravité exceptionnelle, dans les circonstances politiques que nous traversons actuellement.

On sait que le gouvernement roumain a conclu avec les Allemands un accord commercial, grâce auquel nos ennemis ont pu s'approvisionner de grandes quantités de blé, de quantités tellement grandes, pourrions-nous presque dire, que l'approvisionnement de la Roumanie en a été mis en péril. Pour parer à la disette, le gouvernement roumain a demandé aux autorités britanniques l'autorisation de prendre, sur le blé acheté par l'Angleterre, un magasin en Roumanie, les quantités nécessaires aux besoins intérieurs du pays.

En d'autres termes, le gouvernement roumain réclame du blé acheté par les Anglais et leur appartenant légalement pour permettre à l'Allemagne de se ravitailler plus largement.

Il était légitime que les Anglais imposassent aux Roumains certaines conditions en échange de l'autorisation accordée : interdiction de l'exportation de la farine pour arrêter les ventes de farine à l'Allemagne et à la Turquie.

Le gouvernement roumain a refusé d'acquiescer à cette demande.

L'attitude de la Grèce

Le décret de démobilisation

Athènes, 30 Juin.
Voici la traduction du décret de démobilisation générale qui a été publié hier.
Sur la proposition de notre Conseil des ministres.
Vu l'article 55 de la loi du 11 février 1910 sur l'organisation de l'armée et l'article 69 de la loi sur le recrutement de l'armée de terre.
Nous décidons et ordonnons, nous proclamons à partir du 15 du mois courant, la démobilisation générale de l'armée, qui sera effectuée en vertu de la composition organique du temps de paix.
Le licenciement des classes des soldats, officiers et fonctionnaires militaires supérieurs à la réserve, s'opérera sans interruption à partir du commencement de la démobilisation générale, les classes les plus âgées de chaque unité étant licenciées les premières.
Les classes des réservistes de 1914 et des réservistes de 1915, date à laquelle ils doivent avoir pris fin la vente et la restitution aux propriétaires des bêtes réquisitionnées et qui la majorité de la décision plus nécessaire que jamais dans les circonstances présentes. Nous aurons fait un très grand pas, si les 97 peuvent faire comprendre aux 40 que leur faire de contrôle ne serait qu'une déception nouvelle et si elle n'aboutissait qu'à nous conduire à une même ruine, au lieu de nous conduire à l'action.
Le Comité secret a mis la Chambre en demeure de se prononcer sur l'action dans les affaires de Verdun. Pour des raisons de psychologie parlementaire, elle a préféré réformer le contrôle, qui avait lieu sous une forme qui ne permettait pas de donner de bonnes intentions, plutôt que de réclamer une réforme de l'action, dont les managements n'avaient pas même conscience. Si par ce chemin détourné, elle arrive à reprendre possession d'elle-même, à comprendre qu'il n'y a que les faits qui comptent, à réfléchir, à peser les articles de langage ; si, à la réflexion, elle se décide à voter, la fonction sera accomplie entre les deux fractions de la Chambre différemment orientées, et le lien sera rétabli avec tout le pays, tout heureux de résultats prochains.
Après de longues résistances, à fin de reconnaître aux parlementaires un droit général d'engagement sur le front, il n'est pas besoin d'un vote spécial de la Chambre pour permettre à chacun de contrôler. Tout député de bon vouloir se trouve ainsi un naturel ad latus des citoyens constitués, et il n'est pas besoin de la loi de 1910, qui reconnaît que quelques-uns sont particulièrement qualifiés, s'étant tout justement trouvés à plus fort de l'action militaire, et ayant pu voir un peu plus que ceux qui prétendent les empêcher.
Depuis trois jours on lui avait dit que les Anglais bombardent constamment les lignes allemandes, on ne s'abandonne plus par cette intention. On s'abandonne plus par cette intention. On s'abandonne plus par cette intention. On s'abandonne plus par cette intention.

Les Alliés demandent plus de promptitude

Athènes, 30 Juin.
Le ministre d'Angleterre, parlant au nom des Alliés, a demandé au gouvernement grec de raccourcir sérieusement la période de temps prévue pour la démobilisation de l'armée grecque.

Le succès de M. Venizelos est assuré aux prochaines élections

Paris, 30 Juin.
Le correspondant de l'Echo de Paris a Rome télégraphie :
J'ai vu aujourd'hui un personnage politique qui arrive de la Grèce. Il m'a dit qu'il n'interrogeait pas la situation. Elle est, m'a-t-il dit, sensiblement améliorée, et je crois qu'il n'est pas possible de mettre en doute le triomphe complet de M. Venizelos et de son parti aux prochaines élections.

Le journal la Roumanie écrit :

M. Venizelos, par sa sagesse, sa patience, sa modération, sa neutralité, le trône du roi Constantin, en ramenant la monarchie grecque à l'état de présidence de République hé-

ritaire, unique forme qui soit supportable pour un peuple épris de liberté.

Pour la seconde fois, M. Venizelos a sauvé la Grèce. La Grèce des jours derniers était tombée dans une abjection morale, bien plus profonde que celle dans laquelle l'avait trouvée M. Venizelos à son arrivée de Crète, et qui était si grande que la Grèce ne réussissait pas à faire remonter en Grèce plus haut encore qu'elle ne l'était en août 1913 ?

La Victorieuse

Offensive russe

Les ayeux autrichiens sur la défaite de Kolomea

Genève, 30 Juin.
Les Autrichiens complètent en ces termes l'annonce de la défaite de Kolomea :
L'ennemi a renouvelé, hier, à l'est de Kolomea, sur un front de 40 kilomètres, des attaques de plus en plus vives. Les combats violents ont eu lieu, avec des alternatives diverses sur de nombreux points.
Les réserves sont accourues, et ont réussi à repousser l'agresseur, supérieur en nombre, dans un corps à corps.
Pourtant, vers le soir, une partie du front, vers Kolomea et de la localité, a dû être retirée plus en arrière.
Les troupes austro-hongroises ont repoussé deux attaques russes, supérieures en nombre, dans la boucle du Dniester, au nord d'Oberzyn.

Journée calme en Volhynie

Genève, 30 Juin.
Le *Novo Poczajew* dit qu'en Volhynie, la journée a été relativement calme.

La débâcle autrichienne

Genève, 30 Juin.
D'après les journaux, les nouvelles reçues du front russe sont des plus mauvaises pour les Autrichiens, et il semble bien que les armées autrichiennes subissent une véritable débâcle.
Le bulletin qui porte la signature du chef d'état-major général autrichien, contient cette phrase terriblement significative :
Sur de nombreux points, nos réserves sont accourues et se sont sacrifiées pour repousser l'agresseur, supérieur en nombre, dans des corps à corps.

Le fait que les réserves aient dû se sacrifier, indique le désastre qu'a dû subir, dans le secteur de Kolomea, l'armée autrichienne.

La Piraterie allemande

Les Sous-Marins ennemis en Méditerranée

Un bateau italien coulé
Londres, 30 Juin.
Une dépêche de Palma dit que 25 hommes du steamer italien *Pino* ont été débarqués. Le navire fut bombardé et coulé mardi dernier.

En Allemagne

La condamnation de Liebknecht

Lausanne, 30 Juin.
Selon la *Gazette de Francfort*, Liebknecht, au cours de son procès, n'aurait pas contesté l'exactitude des accusations portées contre lui. Il a au contraire bel et bien déclaré qu'il était mis en liberté, et qu'il récidiverait de suite.
Liebknecht serait décidé à faire opposition à son jugement.

Le Diplôme d'honneur des Morts pour la Patrie

Paris, 30 Juin.
Le ministre de la Guerre vient d'adresser aux chefs de commandement des régions de l'intérieur, au général commandant en chef les forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord et au général résident général de France au Maroc, une circulaire relative au diplôme d'honneur qui doit être décerné, aux termes de l'article unique de la loi du 27 avril 1915, à tous les officiers, sous-officiers, soldats, dévoués depuis le commencement des hostilités pour le service et la défense du pays.

En vue de permettre la remise rapide de ce diplôme aux familles, le ministre de la Guerre a décidé :
Chaque dépôt de corps de troupes ou chaque service établie, dans le plus bref délai possible, et adressera à l'administration centrale, une liste nominative, établie par ordre alphabétique, des diplômés une fois signés par le chef de l'Etat, seront adressés aux familles par les soins de l'administration centrale.

A travers les Journaux

L'Homme Enchaîné. — Les 97 et les 40 — De M. Clemenceau :
La minorité des 97, qui a eu l'heureuse idée de se constituer en un Comité permanent, va rejoindre le majorité des 40 pour une meilleure organisation du contrôle. Elle ne manquera pas d'appuyer à l'œuvre commune ce qui manque, je le crois, à la majorité, l'esprit de décision plus nécessaire que jamais dans les circonstances présentes. Nous aurons fait un très grand pas, si les 97 peuvent faire comprendre aux 40 que leur faire de contrôle ne serait qu'une déception nouvelle et si elle n'aboutissait qu'à nous conduire à une même ruine, au lieu de nous conduire à l'action.

Le Comité secret a mis la Chambre en demeure de se prononcer sur l'action dans les affaires de Verdun. Pour des raisons de psychologie parlementaire, elle a préféré réformer le contrôle, qui avait lieu sous une forme qui ne permettait pas de donner de bonnes intentions, plutôt que de réclamer une réforme de l'action, dont les managements n'avaient pas même conscience. Si par ce chemin détourné, elle arrive à reprendre possession d'elle-même, à comprendre qu'il n'y a que les faits qui comptent, à réfléchir, à peser les articles de langage ; si, à la réflexion, elle se décide à voter, la fonction sera accomplie entre les deux fractions de la Chambre différemment orientées, et le lien sera rétabli avec tout le pays, tout heureux de résultats prochains.

Après de longues résistances, à fin de reconnaître aux parlementaires un droit général d'engagement sur le front, il n'est pas besoin d'un vote spécial de la Chambre pour permettre à chacun de contrôler. Tout député de bon vouloir se trouve ainsi un naturel ad latus des citoyens constitués, et il n'est pas besoin de la loi de 1910, qui reconnaît que quelques-uns sont particulièrement qualifiés, s'étant tout justement trouvés à plus fort de l'action militaire, et ayant pu voir un peu plus que ceux qui prétendent les empêcher.

Depuis trois jours on lui avait dit que les Anglais bombardent constamment les lignes allemandes, on ne s'abandonne plus par cette intention. On s'abandonne plus par cette intention. On s'abandonne plus par cette intention. On s'abandonne plus par cette intention.

Le Sénat

Paris, 30 Juin.
La séance est ouverte à 4 heures 25, sous la présidence de M. Antonin Dubois.

L'Enseignement industriel et commercial

Le Sénat reprend la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Astier, relative à l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial. M. de Lamoignon, rapporteur, expose les motifs de la proposition de loi. Il rappelle que la loi de 1910, qui reconnaît que quelques-uns sont particulièrement qualifiés, s'étant tout justement trouvés à plus fort de l'action militaire, et ayant pu voir un peu plus que ceux qui prétendent les empêcher.

toute la France est redevenue nerveuse comme au temps de notre offensive de Champagne, et elle attend, fébrile, des nouvelles du front anglais, comme au 15 août, quand les corps d'armée dans des journaux anglais nous racontèrent, depuis plusieurs jours, l'artillerie de nos alliés canonnait les lignes ennemies comme jamais elle ne l'ont été, et cela sans interruption jour et nuit, rivalisant les tranchées, bruyant et brulant les fils barbelés.

Maudite pluie, maudit temps de chien, fin de juin ! Ce n'est vraiment pas de chance. Pourvu que le mauvais temps n'aille pas contraindre le régime du tir de nos amis anglais ! Il est vrai que ce contrat, auquel le régime du tir allemand sur Verdun.

Pauvre Verdun ! Quelles trames il continue à nous montrer quel furieux assaut se prépare encore contre lui !

Notre grand camp retranché du Nord a bien fait son office, mais il est évident que la ville qui résiste au plus formidable assaut que qu'il ait jamais subi. Il a donné le temps aux Russes de préparer leur coup et aux Anglais de se mettre en forme. Même si nous étions réduits à abandonner les ruines de la bonne ville de Verdun, nous aurions encore eu le temps, sur toute la rive droite du fleuve, d'être les maîtres de Haute-Meuse, jusqu'à Saint-Mihiel, où nous aurions pu nous établir.

Comme ce serait bon, comme ce serait beau tout de même, si l'avalanche allemande venait à se briser sur les hauteurs de la Meuse, sur Soignies, Belleville, Saint-Michel, Tervin, pied de laquelle elle vient frapper depuis quelques jours !

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 30 Juin.
La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Paul Deschamps.

L'Impôt sur les Bénéfices de Guerre

La Chambre adopte, après échange d'observations entre le commissaire du Gouvernement et MM. Dubois, Barnavey et Lafont, le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, concernant :

1° L'établissement d'une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre ; 2° Certaines mesures fiscales relatives à la législation des patentes, par 472 voix contre 374 votants.

Les crédits du 3^e trimestre

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet de douzièmes provisoires applicables au troisième trimestre de 1915, retour du Sénat.

M. B. Pérot indique quelles modifications la Chambre a apportées au projet voté par la Chambre.

Le régime des Alcools en Corse

Le rapporteur général demande à la Chambre d'adopter, comme l'a fait le Sénat, le chapitre relatif à l'application de la taxe de 400 francs aux alcools de Corse. Il rappelle que l'île est soumise à un régime spécial qui permettrait à la fraude de se développer de façon considérable et de nuire à l'économie du régime métropolitain. La Commission du Budget prend acte des promesses du gouvernement et demande à la Chambre de tenir compte des promesses faites par le ministre.

M. Ernest Lantier, député de la Corse, expose dans quelle situation défavorable se trouve la Corse au point de vue budgétaire et appuie la thèse du gouvernement.

M. Ernest Lantier, député de la Corse, expose dans quelle situation défavorable se trouve la Corse au point de vue budgétaire et appuie la thèse du gouvernement.

L'explosion de la rue de Tolbiac

La Chambre aborde la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de la Guerre, sur l'exercice 1915, d'un crédit additionnel de 2.000.000 de francs, pour la constitution d'un fonds d'indemnités à distribuer aux victimes de l'explosion qui s'est produite le 20 octobre 1915 dans les ateliers de M. Billaut, fournisseur de l'armée, 174, rue de Tolbiac.

M. Billaut a été déclaré responsable de l'explosion de la rue de Tolbiac, après avoir réalisé d'énormes bénéfices, ne soit pas astreint à dédommager les victimes, pour une certaine part tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

M. Joseph Thierry explique que le risque inévitable causé aux ouvriers de l'usine a été couvert par tout au moins. La charge de l'assurance incombait à l'industriel, et l'Etat n'a pas à se substituer à lui.

La Marine marchande

Une délegation du Comité des Armateurs à la Commission de la Chambre

Paris, 30 Juin.
La Commission de la Marine marchande a reçu une délégation composée de MM. L. Roux, président du Comité Central des Armateurs de France, et des représentants de diverses Compagnies. L'objet de la mission est de discuter avec la Commission de la Chambre la proposition de loi relative à la réquisition totale de la flotte marchande.

La délégation a exposé également ses vues sur le projet de loi relatif aux avances en vue d'acquisitions et de constructions de navires et a insisté spécialement sur la nécessité de mettre à la disposition des constructeurs de navires les matières premières indispensables.

Deux Propositions de Loi de M. Louis Martin

Paris, 30 Juin.
M. Louis Martin, sénateur du Var, vient de déposer deux propositions de loi tendant, l'une à la création de Chambres d'agriculture et à leur nomination en attendant que leur corps électoral puisse être constitué, l'autre à la création de Chambres d'agriculture et à leur nomination en attendant que leur corps électoral puisse être constitué.

Le deuxième projet de loi a pour objet l'établissement de chaque localité, d'un tableau apposé dans la principale salle de l'Hôtel de Ville, et contenant la liste de tous les enfants de la localité morts au champ d'honneur ou des suites de leurs blessures, et l'établissement d'un Livre d'Or des municipalités.

Le Contrôle Parlementaire

La séance secrète du Sénat

Paris, 30 Juin.
Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.

Le Bureau et le Comité directeur de la Gauche démocratique ont établi une liste des questions qu'ils proposent d'adresser au Gouvernement au cours de la séance secrète qui sera consacrée à la discussion de la loi de finances pour l'exercice 1916.</



Pale à faire peur!

Si votre miroir, ô femmes, ô jeunes filles, vous renvoie l'image d'un visage de cire, pâle à faire peur, aux lèvres exsangues, aux yeux ternes et sans éclat, cela veut dire, sachez-le, que votre sang est pauvre, qu'il manque de globules rouges et que déjà l'anémie vous tient entre ses griffes.

Ne laissez pas la maladie poursuivre son œuvre néfaste, défendez votre santé, défendez votre vie!

Pour combattre l'anémie qui vous épuise, prenez les Pilules Pink, qui enrichiront votre sang appauvri, vous donneront l'appétit, feront renaître vos forces; bientôt vous sentirez disparaître la sensation de fatigue qui vous accable, et vous verrez refluer sur votre visage les fraîches couleurs de la santé.

Les Pilules Pink sont le remède indispensable aux femmes et aux jeunes filles. Presque toutes les femmes ont le sang pauvre et leur système nerveux est affaibli. Les Pilules Pink purifient le sang et enrichissent sa teneur en globules rouges, en même temps qu'elles tonifient le système nerveux. Elles donnent toujours d'excellents résultats dans les cas d'anémie, chlorose, faiblesse générale, migraines, maux d'estomac, irrégularités des femmes.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les Pharmacies : 3 fr. 50 la boîte 17 fr. 50 les six boîtes, franco.

Inouï et Merveilleux
Tous nos COMPLÈTS sur mesure avec essayage et dévissage incassables.
PRIX UNIQUE 52 fr.
A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 16, Rue St-Ferréol, 60, MARSEILLE (Ed de la Madelonie, 37 AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE)

BRILLANT MYGA
DONNE L'ECLAT

programme : Zingarella, la perle du cinéma, grand drame en 4 parties, merveilleusement interprété par Francesca Bertini.

Bourse de Marseille du 30 Juin

3 % Nominatif, 62 40; (coupons), 62 40. — 3 % au Porteur (coupons), 62 45; (coupons de 100), 62 45. — 5 % Certificats Provisoire (petites coupures), 89 25; (coupons de 100), 89 25; (coupons de 500), 89 25. — Espagne 4 % (coupons de 50 pesetas de rente), 100 10; (coupons de 240 pesetas de rente), 100 10. — Italie 3 1/2 % (coupons de 50 fr. de rente), 75 75. — Japon 4 % 1910, 82 50; Trésor 5 % 1913, 519. — Russie 4 % or 1899, 66 50; 4 % or 1900, 63 50; 5 % 1906, 87 75; 4 1/2 % 1909, 80. — Panama obligations et bons à lots, 107 50. — Paris-Lyon-Méditerranée, 1058. — Banque Impériale Ottomane (Titres de 10), 440. — Paris 1909 2 1/2 %, 445. — Foncières 1896 2 50 %, 315; 1904 3 1/2 % (cinquennales), 73. — Foncières 1885 2 50 %, 345; (cinquennales), 76 50. — Communales 1909 2 50 %, 345. — Foncières 1896 2 50 %, 350. — Communales 1899 2 50 %, 341. — Foncières 1906 3 %, 328 50. — Communales 1906 3 %, 334. — Foncières 1909 3 %, 300. — Communales 1912 3 %, 310. — Paris-Lyon-Méditerranée (fusion nouvelle 3 3/4 %), 330. — Société Générale de Crédit Industriel et Commercial (act. lib.), 512; (act. 500 fr. payés), 504. — Société Française d'Armement, 138. — Cyprien Fabre et Cie, 714. — Fraissinet et Cie, 525. — Compagnie de Navigation Mixte, 418. — Compagnie Générale Transatlantique (act. ord.), 203. — Raffineries de Sucre de la Méditerranée, 1275. — Société Nouvelle des Raffineries de Sucre de la Merne Française, 822. — Société Anonyme des Raffineries de Sucre Réunies, 144. — Marseille 1877 3 %, 460; 1905 3 1/2 %, 450. — Société du Gaz et de l'Électricité de Marseille 4 %, 410.

L'ARGUS DE LA PRESSE, 37 rue Bergère, Paris
14 et dépeuille 14.000 journaux par jour

LES DENTIERES "W. LEWIS" (marque déposée), sont fabriquées par **MARSEILLE-DENTAIRE**
5, RUE PARADIS. — EXTRACTIONS ABSOLUMENT SANS DOULEUR. — Dentiers « LEWIS » et tous systèmes.

Feuilleton du Petit Provençal du 1^{er} Juillet
— 16 —
Un Homme dans la Nuit
PREMIERE PARTIE
L'Auberge rouge

On les entourait, on les suivait. Rien n'existait plus qu'eux. Joseph et Assive elles-mêmes ne pouvaient s'empêcher d'assister à la triomphe de Diane.

Elles étaient au premier rang; rien ne leur échappait; elles écoutaient avec avidité les paroles échangées entre le prince et Diane. Elles s'efforçaient d'attirer l'attention du prince, de rencontrer son regard; elles lui souriaient sans qu'il les vit.

Le prince parlait, et, tout en parlant, sa main jouait avec le collier de perles qui descendait en rangs serrés, jusque sur sa poitrine. Ce collier était terminé par deux perles qui pendaient, deux perles admirables, d'un orient sans égal. L'une de ces perles se détacha soudain et roula sur le parquet. Elle vint se réfugier entre les pieds de Joseph. Celle-ci se baissa rapidement, prit la perle et, toute rose d'émotion, la tendit au prince.

Le prince Agre remercia mais ne prit point la perle.

— Gardez-la, madame, dit-il. Gardez-la précieusement, non point parce qu'elle m'appartient, mais parce qu'elle fut fidèle à

propriété de Lollia Paulina, épouse de l'empereur Caligula.

Joseph, étourdi d'un pareil présent, ne savait que dire.

Le prince n'attendit point ses remerciements et se tourna vers Diane.

Celle-ci était blême; elle avait les yeux pleins de larmes.

Le jeune homme s'en aperçut et dit :
— Vous semblez avoir une grande peine ?
— Diane lui dit très bas :
— Oh ! prince ! prince ! vous vous dites mon ami et voilà que votre premier cadeau, votre premier présent est pour une autre. Une autre aura eu quelque chose de vous avant moi...
Le prince se dressa, fut debout auprès de Diane assise. Il souleva de ses deux mains le lourd collier qui constituait ses épaules, l'enleva au-dessus de sa tête et le passa au cou de Diane.

— Veuillez me permettre, madame, de vous souhaiter ainsi ma bienvenue.

Il se tourna vers l'assemblée et, souriant, dit :
— Vous petites amies parlez tout à l'heure de poison d'avril... Ce sera mon poison d'avril !
Diane baisa les mains du prince et dit :
— Oh ! merci ! merci ! monseigneur ! Mais comment savez-vous cela ? Qui vous a dit que l'on a ri de moi ?
— Je sais tout, madame. On ne rit plus de vous.

Il offrit son bras à Diane. Tous deux s'avancèrent parmi le murmure flatteriel d'un cœur qui les suivait.

Diane, en passant près de Joseph, lui lança un regard terrible. Celle-ci contemplait maintenant avec rage la perle qu'elle

BANQUE DE FRANCE
VENTE DE TITRES A LONDRES
PRETS DE TITRES A L'ETAT

La Banque de France reçoit tous les jours les dépôts de titres prêtés à l'Etat et les ordres de vente de titres à Londres.

En dehors des titres compris dans la liste très variée des valeurs pouvant être prêtées à l'Etat, qui donnent aux prêteurs une bonification de 25 % du revenu annuel, beaucoup d'autres peuvent être vendus à Londres, en assurant aux vendeurs un bénéfice spécial résultant du change; Fonds d'Etat (Japonais, Russes, etc.); Valeurs industrielles (Caoutchouc; Pétrole; Royal Dutch, Shell, Transport, etc.); Mines d'or (de Beers, Lauraro, Nitrate, etc.).

La Banque de France prend à sa charge les frais d'envoi et d'assurance des titres; elle peut être négociée à Londres, même non revêtus du timbre français.

La Banque de France assure gratuitement à toute personne qui lui en fait la demande la liste des principales valeurs négociables en Angleterre et celles des titres pouvant être prêtés à l'Etat.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 30 Juin. — Robbio Jeanne, rue Gauthier, 14. — Michel, Julien, Madrugade-la-Ville. — Rimbaud Baptiste, rue Davin, 5 A. — Bresson Louis, boulevard Gilly, 13. — Ribard Raymond, rue des Revendicards, rue Villeneuve, 16. — Barone Pierre, rue de l'Amandier, 8. — Paragallo Italo, Estaque-Place.

Total : 11 naissances, dont 3 légitimes.

DECES du 30 Juin. — Durin Joséphine, 15 mois, travers Decormis, 42. — Sanchez Isidora, 4 mois, chemin des Ayzalades, 10. — Maria Rosa, 3 ans, rue Fontange, 50. — Jeansoulin Joseph, 71 ans, travers Saint-Jean-du-Désert. — Girard Victoria, 3 ans, Saint-André. — Fortier Paul, 14 ans, à Vieux-Espinet Jules, 57 ans, La Valentine. — Laugier Aimé, 60 ans, Les Camolis. — Barrandon Marie, 33 ans, Bonneville. — Peyron Auguste, 20 ans, Sainte-Marthe. — Dalmas Félix, 83 ans, Saint-Marcel. — Faire Amélie, 20 ans, rue Saint-Barthélemy. — Colla Rachel, 17 ans, boulevard Garzino, 31. — Le Caupeau André, 2 ans, rue Lançani, 13. — Gerbeau Marie, 60 ans, rue Saint-Sébastien, 72.

Total : 19 décès, dont 4 enfants, plus 1 mort-né.

Tribune du Travail

On demande une bonne à tout faire, 6, rue Tapis-Vert.

On demande un apprenti pâtissier, 212, rue Paradis.

On demande des ouvriers labeurs de vitres, 63, rue de la Darse.

On demande bonne à tout faire avec références, David, rue d'Endoume, 36.

On demande apprentie tailleuse payée de suite et jeune fille pour courses, 28, rue Paradis, 3^e étage.

On demande une femme au courant de la cuisine, S'adresser boulevard de la Corniche, en face la 54. Se présenter de 11 h. à midi.

On demande apprentie tailleuse de préférence dégrossie, payée de suite, 58, rue Breteuil, au 2^e.

On demande des coupeurs de tiges, fabrique de chaussures, Malaspina, 30 rue du Muguet.

On demande un jeune homme de 16 ans présenté par ses parents à un cantonnier pour faire les livraisons, 8, rue Poldes-la-Farine, magasin.

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : Marchand dégrossi au rangement de la Courrie, en face la 54. Se présenter de 11 h. à midi.

On demande apprentie tailleuse de préférence dégrossie, payée de suite, 58, rue Breteuil, au 2^e.

On demande des coupeurs de tiges, fabrique de chaussures, Malaspina, 30 rue du Muguet.

On demande un jeune homme de 16 ans présenté par ses parents à un cantonnier pour faire les livraisons, 8, rue Poldes-la-Farine, magasin.

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : Marchand dégrossi au rangement de la Courrie, en face la 54. Se présenter de 11 h. à midi.

On demande apprentie tailleuse de préférence dégrossie, payée de suite, 58, rue Breteuil, au 2^e.

On demande des coupeurs de tiges, fabrique de chaussures, Malaspina, 30 rue du Muguet.

On demande un jeune homme de 16 ans présenté par ses parents à un cantonnier pour faire les livraisons, 8, rue Poldes-la-Farine, magasin.

PAGÉOL
répare la Vessie

Suintements
Prostatite
Hypertrophie
de la Prostate

Guérit vite et radicalement.
Supprime les douleurs de la miction.
Évite toute complication.

Communication à l'Académie de Médecine du 3 décembre 1902

N. B. — On trouve le Pagéol dans toutes les bonnes pharmacies et aux établissements Charrelain, 2 bis, rue de Valenciennes, Paris. La grande boîte (envoi franco et discret), 10 fr. La demi-boîte, franco, 6 francs. Envoi sur le front.

Maladies de la Vessie et du Rein
Albuminurie
Pyuries

Préparé dans les Laboratoires de l'URODONAL.

Le PAGÉOL décongestionne, désinfecte et rénove véritablement les tissus des voies urinaires en exerçant un rajouissement complet des cellules dont il provoque la complète régénération.

Principaux dépositaires pour Marseille : Anstazy, 3, rue de l'Arbre; André et Leulier, 9, rue Pavillon; Pharmacie Frachet, 27, rue Poldes-la-Farine; J. Fouquet, 98, rue Saint-Sauvour; J.-L. Giraud et C^o, rue Mission-de-France; Silber, Ripert frères et C^o, droguistes, 30, rue Bénédit; H. Bourret, 27, rue Thubaneau.

C'est moi le PAGÉOL qui donne à tous des Vessies neuves et qui guérit les cystites, les pyélites et les prostatites !

Vous levez-vous la nuit? Avez-vous des défaillances vésicales? Le PAGÉOL décongestionne et rajouit les tissus des voies urinaires qu'il remet complètement à neuf en tuant tous les microbes qui les habitent!

VAMIANINE

Spécifique de la Syphilis

VICTOREUSE DE L'ARAIGNÉE

Nouveau traitement scientifique. — Renseignements gratuits et franco
Laboratoires de l'URODONAL, 3, rue de Valenciennes, Paris.
Franco, 10 francs.

GYRALDOSE

Produit merveilleux, économique et agréable pour soins journaliers

Supprime Pertes et tous maux

Communication à l'Académie de Médecine par le docteur Rajat, directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Vichy.

Laboratoires de l'URODONAL, 3 bis, rue de Valenciennes, Paris. La Boîte, 3.50, franco 4 fr. La double-boîte 5 fr., franco 5.50.

FANDORINE

Régularise la circulation du sang et constitue un merveilleux tonique féminin.

Elle guérit toutes les Misères, les Souffrances, les Retards et les Maladies Fibromateuses, Spécifique à la Femme.

Arrête les Hémorragies

Laboratoires de l'URODONAL, 3 bis, rue de Valenciennes, Paris. Le grand flacon, franco 10 fr. — Le flacon d'essai, franco, 5 fr.

GUIDES JOANNE
LES GRANDS GUIDES FRANÇAIS

HUILE DE TABLE LE LITRE... 1.50
HUILE D'OLIVE vierge nouvelle, 1.75
CAFÉ TORRIFIÉ bon mélange, 3.50
H. JOSSE, 32, BOULEVARD MÉRIDIEN, 33

Etude de M^e Eugène FABRE, avoué, docteur en Droit, rue Haxo, 11 A, Marseille.

IMPUISSANCE GUERISON RADICALE
Action certaine
D'après les Docteurs SULTANES, Prix 6 fr., la boîte franco et discret.
DIANOUX, pharmacien, 30, Grand Chemin d'Aix, Marseille.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
et sur surenchère du sixième
d'une Propriété Rurale
sise à Aubagne, quartier de Garlaban, de quatre hectares environ

Ayant été guéri
d'une maladie d'estomac déclarée invincible, j'offre faire connaître à tout malade souffrant de ce genre de maux, Nicolas, 14, rue Murcie, Nonbonne.

SYPHILIS GUERISON RAPIDE ET SURE
Herboriste du Globe
34, rue d'Aubagne, Marseille

ON DEMANDE tonneliers de toute obligation militaire. Ecrire à M. L. S. rue de Crau (Bouches-du-Rhône).

OUVRIERS tôleurs, chaudronniers pour chauffage central sont demandés Soc. Anon. des Etablissements Fasco et Chauvare, 78, rue Cherbollat.

CAISSERES vides, contenance 12 à 14 litres, sont achetées à l'entrepris Chagnaud, Grand-Chemin d'Aix, 30.

A LOUER logement, 2 pièces rue Dragon, 41.

tenait entre ses doigts. Elle laissait échapper ces mots :
— Oh ! maintenant, je voudrais la broyer !
Mais soudain le prince lui adressa quelques mots en espagnol et Joseph releva la tête, radieuse.

Diane entraîna le prince. Joseph le regarda s'éloigner. Il n'y avait plus de colère en elle.

Quelqu'un se rapprocha, se pencha sur sa poche et dit :
— Permettez, je suis joaillier de mon état. Je voudrais voir de près cette perle historique.

Il la regarda.

— Ce jeune homme disait vrai. Mais il faut qu'il ait la fortune de tous les rajahs du monde pour se payer des bijoux pareils !

— Et pour les offrir... compléta Joseph, reconnaissant.

Le prince et Diane faisaient le tour du foyer. Le prince Agre s'arrêta.

— Bonsoir, monsieur le duc, dit-il au duc Hartmann.

Celui-ci semblait surpris.

— Mais, prince, nous ne nous rencontrons jamais. D'où vient que vous me connaissez si bien ?

— Avouez, monsieur, que si vous ne m'avez jamais vu, vous savez beaucoup de vilaines histoires sur mon compte. Ah ! monsieur le duc, vous avez eu, ce soir, des paroles bien imprudentes. On aime la discrétion à la cour d'Autriche. L'oubliés-vous ?

Le duc, stupéfait, ne disait mot.

Le prince continua son chemin sur ces paroles :
— Amusez-vous, monsieur. amusez-vous

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cession de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 dans le journal

LE PETIT PROVENÇAL

à des conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur dans le quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8^e au 15^e jour après la première insertion.

L'extraît ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, professions ou qualités de l'ancien et du nouveau propriétaire et de la nature et du siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort de tribunal.

SYPHILIS
GUERISON DÉFINITIVE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 605 absorbables sans piquets

Traitement facile et discret même en voyage
la boîte de 40 comprimés 6 fr. 75 franco

Pharmacie GIBERT, 49, rue d'Aubagne, Marseille
DEPOT A TOULON : Pharmacie CASTEL-CHASSE

SIROP INFANTILE GIMÉ contre CONSTIPATION, TOUX, CROUTES LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET. Ce sirop purifie. Diph. PHARMACIE, 8, s. Balthas. Se méfier des imitations.

PHOTO MIDGET
38, rue Saint-Ferréol

FEMME veuve ou s. enfant, active, bien portante et propre, est demandée pour vente avec petite voiture, bons appoints, petit caution, ou garantie exigée. On fournit la voiture (pressé). S'adresser : boucherie Faure, à Saint-Giniez (Prado).

EMPLOI DE COMPTABLE
est offert à blessé ou mutilé de la guerre, connaissant très bien la comptabilité commerciale. S'adresser **Petit Provençal**, Toulon, en donnant références.

VIEUX JOURNAUX
pour pliage et emballage
A VENDRE
S'adresser : Juge, Petit Provençal, Toulon.

Appartements Meublés CHAMBRES & CUISINES
46, rue Fortia, 46

CARTES POST. actualité 2 fr. le cent. Echantill. 0.95. Bernier 47, r. Lançani Paris.

ELECTRICITE Installation de tous genres. Sonnerie, éclairage, 2, rue Eglise-Saint-Michel.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES
Imp.-Stér. du Petit Provençal, rue de la Darse, 75.

aussi se pencha sur la rampe, et voici ce qu'il vit :
— Un homme était suspendu de ses deux mains crispées à cette rampe, ses pieds ballottant dans le vide. S'il tombait, il pouvait se blesser. Il avait trois mètres à sauter et ne s'y résolvait point.

Cet homme était Martinet. Très ivre, il avait enfin quitté le buffet, s'était répandu dans les couloirs, criant d'une voix mal assurée : « L'orgie ! l'orgie ! je veux voir l'orgie !... Qu'est-ce qui m'a fichu des donzelles qui sont plus honnêtes que des femmes du monde et qui se tiennent ici comme dans une réception ouverte chez Turkel ?... On les pince, elles vous flanquent des gifles !... J'aime mieux rentrer chez moi ».

Ayant pris cette bonne résolution, il la voulut mettre à exécution tout de suite. Comme il était pressé de rentrer, il descendit un peu vite les premières marches de l'escalier et « s'éclata ».

— Sale escalier ! dit-il, il est trop raide... Et, après réflexion, il ajouta :
— Y a pas à dire, il est plus raide que moi.

Il se releva tant bien que mal et recommença la descente.

A la seconde marche, il chancela et s'allongea encore.

— Oh ! là ! là ! fit-il. Si on a jamais vu un escalier pareil !

Il contempla, d'un œil morne, les murs qui semblaient valser lugubrement.

Il se releva encore, s'agrippa à la rampe de pierre et déclara :
— C'est vraiment pas étonnant si je me fiche par terre ! C'est un escalier tournant à C4 tourne ! C4 tourne ! J'aurais plus vite

fait de le dégringoler sur la rampe leur escalier !
Et il se mit en mesure de le dégringoler. Il enjamba. Il fut à cheval sur le garde-fou, assez large. Il s'allongea sur la pierre. Ce faisant, il riait. Il avait un petit rire nerveux, un gloussement. Et il se laissa filer. Mais il devait tout de suite.

Pour son malheur, il devint en dehors. Ses jambes emportèrent le reste. Il tomba. Cela le dégrisa soudain. Devant l'imminence du danger, il recouvra ses esprits, s'efforça de se relever, parvint à se crispier, des mains, à la rampe. Puis, sans un mot, n'ayant plus la force de crier, il attendit.

On l'avait vu dans sa position critique. On accourut à son secours. Mais les gens ne savaient pas comment le tirer de là. Certains se penchèrent, hésitèrent à le prendre au poignet, craignant d'occasionner, définitivement, sa chute. C'était, au moins, un jamba cassé.

C'est alors que le prince et Diane arrivèrent. Le prince écarta le groupe affolé, se pencha, prit dans sa main de femme le poignet de Martinet et, développant une force insoupçonnée, le tira à lui.

— Martinet vivit ! Ce fut d'abord son bras, puis sa tête, puis son torse. Et le prince, l'ayant saisi alors sous les aisselles, l'éleva, le déposa sur les marches, sans effort.

Comme on applaudissait, le prince continua son chemin. Diane était très heureuse que son beau-frère s'en fut tiré à pareil compte, mais très vexée qu'il se fût mis dans une telle posture. Elle ne voulait point laisser paraître aux yeux du prince qu'elle portait un intérêt quelconque à ce cochard.

GASTON LEROUX.
(La suite à demain.)